

N° 5989**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2008-2009

**COMPTES DU SERVICE INTERIEUR
DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
POUR L'EXERCICE 2006**

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES

(4.2.2009)

La Commission se compose de: M. Camille GIRA, Président-Rapporteur; MM. Marc ANGEL, John CASTEGNARO, Fernand ETGEN, Mme Marie-Josée FRANK, MM. Norbert HAUPERT, Robert MEHLEN, Roger NEGRI, Gilles ROTH, Lucien THIEL et Carlo WAGNER, Membres.

*

I. – MISSION DE LA COMMISSION

L'article 164 du règlement de la Chambre des Députés dispose dans ses alinéas (1) et (4):

„(1) L'examen de la comptabilité des fonds de la Chambre, pour chaque session, est confié à une commission spéciale dite „Commission des Comptes“, assistée par un réviseur d'entreprises à désigner annuellement par le Bureau.“

„(4) La Chambre, sur le rapport de cette commission, se prononce sur l'apurement du compte. La décision est communiquée à la Cour des Comptes pour être enregistrée.“

En 2004, il a été décidé de fusionner les commissions de l'exécution du contrôle budgétaire et des comptes. Etant donné que la plupart des membres de cette commission étaient également membres du Bureau, donc responsables de l'engagement et de la liquidation des dépenses de la Chambre des Députés et, par conséquent, ne pouvant pas contrôler leurs propres engagements, le Bureau dans sa réunion du 16 mai 2007 a décidé de constituer une commission des comptes composée de députés qui ne sont pas membres du Bureau pour pouvoir procéder à l'avenir à l'examen de la comptabilité des fonds mis à la disposition de la Chambre des Députés.

*

II. – COMPTES ANNUELS 2006

Les comptes annuels 2006 sont présentés sous forme d'un bilan et d'un compte de revenus et charges.

Au bilan qui retrace les ressources et les emplois, on trouve à l'actif le poste „CREANCES“ comprenant les postes „Produits à recevoir“ et „Remboursements frais à recevoir“, le poste „AVOIRS EN BANQUES ET ENCAISSE“ qui regroupe les actifs disponibles au 31 décembre 2006 et le poste „COMPTES DE REGULARISATION ACTIF“ où sont repris les charges payées d'avance en 2006 pour l'exercice 2007.

Au passif du bilan figurent les postes „PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES“ et „DETTES“. Le „Fonds de réserve Assurance Accidents“ est constitué des réserves prélevées sur les crédits budgétaires pour effectuer des remboursements à l'Association d'Assurance contre les Accidents.

Les „DETTES“ représentent les „Dettes échéant dans l'année“ qui regroupent les charges à payer au 31 décembre 2006, les „Frais de photocopieurs à payer“ ainsi que les „Frais mobilier de bureau à payer“; il s'agit de provisions constituées en vue de l'acquisition ultérieure de photocopieurs et de mobilier de bureau. Sur décision du Bureau de la Chambre des Députés, chaque groupe politique respectivement chaque sensibilité politique a droit au remboursement des frais d'acquisition d'un photocopieur par législature jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 12.400 € voire de 3.100 €. En outre, chaque groupe politique respectivement sensibilité politique a également droit au remboursement des frais d'acquisition de mobilier de bureau par législature jusqu'à concurrence d'un montant de 12.400 € par groupe voire de 2.500 € par sensibilité politique et de 500 € par député.

Au compte de revenus et charges de l'exercice 2006 sont reprises les recettes de l'exercice qui, diminuées des charges, font ressortir le résultat de l'exercice.

L'exercice 2006 se termine par un excédent des revenus sur les charges de 3.031.204,93 €.

Au 1er janvier 2007 les excédents budgétaires cumulés se chiffrent à 12.729.350,96 € (9.698.146,03 € d'excédents au 1er janvier 2006 augmentés du résultat de l'exercice 2006 de 3.031.204,93 €).

Cette réserve financière permettra entre autres l'acquisition éventuelle d'un immeuble administratif pour parer au manque de surface de bureaux pour les besoins du Greffe.

Afin d'éviter que des excédents aussi substantiels se répètent, il incombe de veiller à ce que, lors de l'établissement de futurs budgets, les crédits demandés s'alignent davantage sur les dépenses effectives.

Les comptes annuels de la Chambre des Députés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis à l'exception des investissements en équipements et mobiliers qui sont comptabilisés directement dans le compte de revenus et charges.

Les chiffres du bilan et du compte de revenus et charges figurent en annexe.

Bilan au 31.12.2006

	<i>au 31.12.2006/€</i>	<i>au 31.12.2005/€</i>
ACTIF		
<i>Actif circulant</i>		
– créances	1.417,39	0,00
– avoirs en banques et encaisse	13.913.492,52	10.730.459,89
<i>Comptes de régularisation actifs</i>	806.992,00	724.931,40
<i>Excédent des charges sur les revenus</i>		
Total de l'actif	14.721.901,91	11.455.391,29
PASSIF		
<i>Fonds propres</i>		
– excédents budgétaires cumulés	9.698.146,03	7.744.333,46
<i>Provisions pour risques et charges</i>		
– Fonds de réserve „Assurance Accidents“	49.578,70	49.578,70
<i>Dettes</i>		
– dettes (échéant dans l'année)	1.837.131,38	1.571.269,44
– dépôt de garantie – PC	0,00	0,00
– frais de photocopieurs à payer	12.400,00	34.997,82
– frais mobilier de bureau à payer	93.440,87	101.399,30
<i>Comptes de régularisation passifs</i>		
<i>Excédent des revenus sur les charges</i>	3.031.204,93	1.953.812,57
Total du passif	14.721.901,91	11.455.391,29

Compte de revenus et charges pour l'exercice se terminant au 31.12.2006

	<i>au 31.12.2006/€</i>	<i>au 31.12.2005/€</i>
REVENUS		
Crédits budgétaires obtenus	26.534.550,00	24.966.790,00
Crédits campagnes électorales	0,00	0,00
Intérêts créditeurs	368.655,53	219.108,49
Vente de documents parlementaires/publications	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	136,04
Produits exceptionnels	19.805,21	266,58
Total des revenus	26.923.010,74	25.186.301,11
CHARGES		
Charges se rapportant à l'exercice	(23.890.702,67)	(23.213.435,66)
Remboursement campagnes électorales	(0,00)	(0,00)
Charges exceptionnelles	(1.103,14)	(19.052,88)
Total des charges	(23.891.805,81)	(23.232.488,54)
Excédent des charges sur les revenus		
Excédent des revenus sur les charges	3.031.204,93	1.953.812,57

*

III. – GENERALITES

Ci-dessous se trouvent les propositions budgétaires de la Chambre des Députés pour l'exercice 2006 telles qu'elles ont été arrêtées par le Bureau en date du 27 juin 2005:

budget des recettes	170.000,00
budget des dépenses	26.560.550,00
dotation budgétaire demandée	26.390.550,00

<i>Section</i>	<i>Budget 2006 arrêté par le Bureau</i>
A: Députés	9.940.850
B: Institutions parlementaires internationales	838.450
C: Groupes politiques	1.865.500
D: Personnel	5.537.600
E: Administration	7.072.300
F: Compte rendu	1.305.850
G: Transferts de revenus	0
H: Remboursement: Frais campagnes électorales	0
Total	26.560.550

En vertu de la loi du 23 décembre 2005 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2006, un crédit global de 26.534.550,00 €, en vue du paiement des dépenses à effectuer en 2006, a été mis à la disposition du Bureau de la Chambre des Députés.

Les tableaux suivants présentent les chiffres comparatifs des derniers exercices financiers.

*

IV. – TABLEAUX COMPARATIFS DES EXERCICES 2005, 2006 et 2007

Comparaison des frais des exercices 2005 et 2006 et du budget 2007

<i>Section</i>	<i>Frais 2005 en EUR</i>	<i>Frais 2006 en EUR</i>	<i>Budget 2007 en EUR</i>
A: Députés	9.276.146,73	9.603.120,58	10.183.245
B: Institutions parlementaires internationales	1.078.565,70	722.881,49	687.800
C: Groupes politiques	1.833.792,50	1.808.686,24	2.307.850
D: Personnel	4.994.891,67	5.412.137,59	5.814.998
E: Administration	5.127.550,46	5.130.519,83	6.559.100
F: Compte rendu	921.541,48	1.214.460,08	1.250.920
G: Transfert de revenus	0,00	0,00	0,00
H: Remboursement: frais campagnes élect.	0,00	0,00	0,00
Total	23.232.488,54	23.891.805,81	26.803.913

La répartition des dépenses par sections est reprise au tableau ci-avant.

Il ressort du tableau ci-dessus que les dépenses se rapportant à l'exercice 2006 se chiffrent à 23,8 millions €, soit une augmentation de 2,84% (659.317,27 €) par rapport à l'exercice précédent.

Il faut rappeler que les frais de l'exercice 2006 enregistrés aux sections „Députés“, „Personnel“ et „Groupes politiques“, constituent des charges fixes, subissant l'évolution de la valeur du point indiciaire de la fonction publique et variant automatiquement en fonction de l'échelle mobile des salaires.

Les explications détaillées sont fournies au chapitre V.– Examen des frais de l'exercice 2006.

Comparaison du budget et des frais de l'exercice 2006

<i>Section</i>	<i>Budget 2006</i>	<i>Frais 2006</i>
A: Députés	10.027.540,00	9.603.120,58
B: Institutions parlementaires internationales	838.450,00	722.881,49
C: Groupes politiques	1.865.500,00	1.808.686,24
D: Personnel	5.594.910,00	5.412.137,59
E: Administration	7.072.300,00	5.130.519,83
F: Compte rendu	1.305.850,00	1.214.460,08
G: Transferts de revenus	0,00	0,00
H: Remboursement: Frais campagnes élect.	0,00	0,00
Total	26.704.550,00	23.891.805,81

Il ressort du tableau ci-avant que l'exécution du budget de la Chambre des Députés accuse des moindres valeurs de dépenses de l'ordre de 2.812.744,19 € par rapport au budget adopté (soit – 10,53%).

Le relevé des dépenses de l'exercice 2006 comparées à celles de 2005 figure ci-après.

Tableau des frais des exercices 2006 et 2005 en €

	<i>Frais 2006</i> NI 653,52	<i>Frais 2005</i> NI 640,23
A) Députés	9.603.120,58	9.276.146,73
11.000 Indemnités parlementaires	5.769.340,94	5.503.225,44
11.140 Remboursement cotisations sécurité sociale	45.111,55	44.436,66
11.300 Assurances	54.128,61	57.706,96
12.010 Frais de route et de séjour	95.106,14	78.557,83
12.300 Indemnités des présidents	215.759,50	233.662,40
12.301 Indemnités de secrétariat	2.111.410,90	2.068.985,81
34.090 Indemnités spéciales	3.867,24	3.867,24
34.091 Congé politique	1.308.340,56	1.275.620,77
00.500 Frais d'exercices antérieurs	55,14	10.083,62
B) Institutions parlementaires internationales	722.881,49	1.078.565,70
12.011 Frais de route et de séjour – Assemb. parl. internat.	395.427,85	436.035,10
12.013 Participation congrès politiques	12.533,89	6.314,29
12.190 Frais assemblées – Organisation de conférences	124.942,71	406.692,20
12.302 Relations parl. internat. / Visites à Luxembourg	58.047,05	94.936,29
35.060 Contribution au budget des assemblées	131.929,99	134.587,82
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	0,00
C) Groupes politiques	1.808.686,24	1.833.792,50
33.000 Crédits de fonctionnement	1.632.608,82	1.587.782,81
33.001 Crédits: acquisition de matériel informatique	176.077,42	246.009,69
33.002 Crédits: acquisition mobilier de bureau	0,00	0,00
33.003 Crédits: acquisition de photocopieurs	0,00	0,00
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	0,00
D) Personnel	5.412.137,59	4.994.891,67
11.001 Traitements des fonctionnaires	4.412.018,61	4.364.414,80
11.010 Indemnités des employés (permanents)	962.344,17	589.489,51
11.020 Indemnités des employés (temporaires)	3.345,76	3.632,82
11.030 Salaires des ouvriers	4.510,82	7.585,77
11.130 Indemnités du personnel auxiliaire	0,00	0,00
12.012 Frais de route et de séjour	22.592,11	19.501,90
12.200 Frais d'assurance autres que RC auto	1.792,17	1.792,17
12.250 Frais d'habillement	5.533,95	3.644,70
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	4.830,00

	<i>Frais 2006</i> NI 653,52	<i>Frais 2005</i> NI 640,23
E) Administration	5.130.519,83	5.127.550,46
12.000 Frais pour services de tiers	30.262,50	31.650,60
12.020 Frais d'exploitation véhicules automoteurs	47.394,84	50.323,60
12.040 Frais de bureau	232.069,69	244.237,70
12.041 Service d'expédition et imprimerie (cf. 12.307.10)	0,00	0,00
12.050 Achat de services auprès des P. et T.	183.103,04	198.846,16
12.060 Location et entretien des install. de télécommunic.	64.460,93	44.688,09
12.070 Location et entretien des équipements informat.	1.356.596,52	1.276.226,67
12.080 Bâtiments: exploitation et entretien	659.784,54	568.790,93
12.101 Loyers immeubles - Charges locatives accessoires	154.239,37	148.556,77
12.120 Frais d'experts et d'études	46.381,93	157.449,62
12.130 Frais de publication	80.045,98	0,00
12.140 Frais de publicité et d'information	28.317,71	5.952,35
12.170 Entretien équipements spéciaux	155.866,93	166.855,36
12.210 Buvette	37.563,06	41.884,73
12.303 Frais de représentation	42.516,48	124.389,07
12.304 Système d'archivage électronique	13.958,00	1.710,05
12.305 Achats de biens et de services spécifiques	687.914,63	689.773,93
12.306 Déménagement	353.655,58	185,30
12.307 Expédition électronique	0,00	391,00
12.308 Site Internet	232.548,75	239.912,75
74.000 Acquisition de véhicules automoteurs	0,00	0,00
74.010 Acquisition de machines de bureau	1.017,19	0,00
74.020 Acquisition d'installations de télécommunications	39.540,45	7.235,23
74.040 Acquisition d'équipements spéciaux	25.178,05	13.791,98
74.050 Acquisition d'équipements informatiques	439.966,77	952.500,10
74.060 Acquisition de logiciels	197.559,24	130.776,74
74.070 Acquisition d'oeuvres d'art	0,00	6.579,00
74.080 Acquisition de mobilier de bureau	19.529,38	20.703,47
00.500 Frais d'exercices antérieurs	1.048,00	4.139,26
F) Compte rendu	1.214.460,08	921.541,48
12.051 Frais de distribution du compte rendu	240.439,48	995,15
12.131 Frais de publication du compte rendu	974.020,60	920.546,33
00.500 Frais d'exercices antérieurs		
G) Transferts de revenus	0,00	0,00

	<i>Frais 2006</i> NI 653,52	<i>Frais 2005</i> NI 640,23
H) Remboursements: Frais campagnes électorales	0,00	0,00
33.004 Remboursements aux partis et groupes politiques	0,00	0,00
TOTAL DES FRAIS	23.891.805,81	23.232.488,54

*

V. – EXAMEN DES FRAIS DE L'EXERCICE 2006

Section A: DEPUTES

9.603.120,58 €

La majeure partie des dépenses de cette section représente des charges fixes résultant de l'exécution des dispositions législatives (article 126) de la loi électorale du 18 février 2003, telle qu'elle a été modifiée dans la suite.

En vertu de la loi du 21 août 2005 sur l'accord salarial dans la fonction publique, la valeur du point indiciaire pour les éléments pensionnables est fixée à 14,9730501 € – NI 652,16 de janvier à novembre et à 15,3472845 – NI 668,46 à partir du 1er décembre 2006 tandis que pour les éléments de rémunération non pensionnables la valeur du point indiciaire est passée de 14,1780127 – NI 652,16 au 1er janvier 2006 à 14,5323761 – NI 668,46 à partir du 1er décembre 2006.

1) Indemnités parlementaires (art. 11.000) 5.769.340,94 €

Ce poste comprend les indemnités brutes versées aux 60 membres de la Chambre des Députés et aux 6 membres siégeant au Parlement européen ainsi que les charges sociales patronales.

L'indemnité parlementaire est fixée par la loi à 375 points indiciaires. Par rapport à 2005, la valeur du point indiciaire applicable aux éléments pensionnables et non pensionnables a été relevée de 0,8% avec effet au 1er janvier 2006. Le nombre indice est passé de 652,16 en janvier 2006 à 668,46 en décembre 2006.

Conformément à la loi électorale du 18 février 2003, chaque député a droit à un jeton de présence pour la participation aux réunions de commissions respectivement aux séances publiques. Ce jeton est fixé à 15 € NI 100. Le montant total de 634.327,13 € a été payé à 60 députés en 2006.

Les dépenses concernant cet article budgétaire ont augmenté de 266.115,50 € par rapport à l'exercice précédent.

2) Remboursement des cotisations de sécurité sociale (art. 11.140) 45.111,55 €

En exécution de l'article 126, point 7) de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, la Chambre des Députés a remboursé à 17 députés indépendants la part patronale des cotisations de l'assurance pension (remboursement à 16 députés indépendants en 2005).

3) Assurances (art. 11.300) 54.128,61 €

Ce montant comporte la prime annuelle (18.679,57 €) payée à la compagnie d'assurance pour l'assurance accidents des députés ainsi que la prime du contrat d'assurance „Assistance“ (5.768,72 €).

Ce poste comprend également un montant global de 29.680,32 € pour le remboursement de la prime casco aux députés ayant souscrit individuellement à une assurance „tous risques“ pour sa voiture privée. Le montant maximum remboursable par an est de 892,44 €.

4) Frais de route et de séjour (art. 12.010) 95.106,14 €

Sont comptabilisés sous ce poste les frais de route revenant aux députés pour participation aux séances plénières et aux réunions de commissions ainsi que les indemnités de séjour accordées aux députés à l'occasion des visites des commissions parlementaires.

En 2006, la Chambre s'est réunie en séance plénière à 48 reprises et a tenu 507 réunions de commissions dont 19 réunions du Bureau et 23 réunions de la Conférence des Présidents.

Pour le mois de janvier l'indemnité kilométrique pour les déplacements est fixée à 0,37 € par kilomètre et à partir du mois de février cette indemnité est relevée à 0,40 €.

- 5) Indemnités des présidents (art. 12.300) 215.759,50 €
 Il s'agit des indemnités versées au président de la Chambre des Députés (55.506,82 €) et aux présidents des groupes politiques (5 groupes politiques de janvier à avril 2006; suite au départ de Monsieur Jaerling du groupe ADR, 4 groupes politiques à partir du mois de mai 2006 (160.252,68 €) en vertu de l'article 126, point 1) de la loi électorale.
- 6) Indemnités de secrétariat (art. 12.301) 2.111.410,90 €
 Le point 9) de l'article 126 de la loi électorale fixe l'indemnité de secrétariat à rembourser au député pour l'engagement d'un collaborateur à 200 points indiciaires, ce qui correspond au 1er janvier 2006 à 2.835,60 € et à partir du 1er décembre 2006 à 2.906,48 €. En vertu de la loi du 24 décembre 1999, l'indemnité de secrétariat a été augmentée d'un douzième à titre d'allocation de fin d'année.
- 7) Indemnités spéciales (art. 34.090) 3.867,24 €
 Sont visées les indemnités versées à deux veuves d'anciens députés.
- 8) Congé politique (art. 34.091) 1.308.340,56 €
 Le droit au congé politique et les indemnités à verser sont réglés par l'art. 126, point 8), de la loi électorale modifiée. Ce poste comprend le remboursement à 8 employeurs des frais engagés pour congé politique accordé aux députés salariés (327.393,41 €) ainsi que les indemnités versées à titre de compensation à 24 députés exerçant une profession indépendante ou sans profession (980.947,15 €).
- 9) Restants d'exercices antérieurs (art. 11.000, 11.140 et 11.300) 55,14 €

Section B: INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES INTERNATIONALES 722.881,49 €

Par rapport à l'exercice 2005, année de la Présidence luxembourgeoise, les frais de la section „Institutions parlementaires internationales“ ont diminué de 355.684,21 €.

- 1) Frais de route et de séjour – Assemblées internationales (art. 12.011) 395.427,85 €
 Les frais inscrits sous cet article se rapportent aux déplacements des députés effectués dans le cadre des activités parlementaires internationales. Y sont comptabilisés les frais de route et de séjour des députés et des secrétaires de délégation participant aux sessions et aux réunions de commissions des assemblées parlementaires internationales énumérées ci-dessous. Les frais afférents dépendent du lieu de la réunion et du nombre de réunions.
- Conseil de l'Europe 69.693,56 €
 Il s'agit de la participation des délégués luxembourgeois aux 4 sessions ordinaires de l'Assemblée parlementaire à Strasbourg et à d'autres réunions de commissions convoquées par l'Assemblée, qui ont eu lieu e.a. à Paris, Londres, Bruxelles, Prague, Stockholm, Tallinn, Moscou, Budapest, Belgrade, Sarajevo, Madrid et Florence.
 - UEO 26.824,68 €
 L'Assemblée de l'UEO a tenu la 52e session ordinaire (1ère partie et 2e partie) à Paris. Des réunions de commissions ont été organisées dans divers Etats membres, entre autres des réunions du comité des Présidents élargi à Bruxelles et à Londres. En outre, la Chambre des Députés a été représentée au „Colloque sur l'espace, la défense et la sécurité européenne“ à Kouro/Guyane.
 - APO 73.582,14 €
 La session de printemps de l'APO (Assemblée Parlementaire de l'OTAN) a eu lieu à Paris, une réunion de la commission permanente a eu lieu à Gdynia (Pologne) tandis que la 52ème session annuelle de l'Assemblée parlementaire s'est tenue à Québec (Canada). Les membres de la délégation luxembourgeoise ont participé en outre à différentes réunions et visites de commissions à Washington et San Diego, Bruxelles, à La Haye et Sarajevo, à New York et Monterey, à Beijing et Ningxia, au Forum Parlementaire Transatlantique à Norfolk et Washington, au 64th séminaire Rose Roth à Chisinau (Moldavie) et à la 11ième Conférence de l'Assemblée transatlantique à Tirana (Albanie).

- CPI
5.742,09 €
- Les séances plénières du CPI se sont déroulées à Mayence et à Namur. Le comité permanent s'est réuni à Trèves, Mayence et Eupen. Des réunions de commissions ont eu lieu à Trèves. La Chambre des Députés a participé à une réunion du Greffe du Parlement de la communauté française de Belgique à Bruxelles.
- OSCE
9.266,37 €
- La session d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a eu lieu à Vienne tandis que l'Assemblée parlementaire a siégé en 15^{ième} session annuelle à Bruxelles.
- UIP
20.291,61 €
- L'Union interparlementaire a tenu sa 115^e assemblée à Genève. Des réunions-débats et séminaires ont eu lieu à Genève.
- APF
14.399,39 €
- Une délégation de la Chambre des Députés a participé à la réunion du Bureau à Nouméa en Nouvelle Calédonie et à la XXXII^e session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) à Rabat en Maroc. La Chambre des Députés a été représentée à la Conférence des Présidents – Région Europe à Bucarest.
- Relations européennes
73.233,13 €
- Des délégués luxembourgeois ont participé à la XXXVI^e conférence COSAC (conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires des parlements nationaux et du parlement européen) à Helsinki, à la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE à Copenhague, aux Conférences des Présidents des Commissions d'Agriculture, de la commission de l'Egalité des chances et de la commission des Affaires étrangères à Helsinki et aux Conférences des Présidents des commissions de Politique étrangère, des commissions de l'Environnement et des commissions des Finances à Vienne, à la réunion des Secrétaires généraux des Parlements nationaux de l'UE à Copenhague et aux réunions de diverses commissions parlementaires des parlements nationaux de l'UE à Bruxelles. La Chambre des Députés a été représentée aux réunions de la Troïka et des Présidents de la COSAC à Vienne et à Helsinki, à la réunion GOPAG Europe sur „L'organisation mondiale des parlementaires contre la corruption“ à Paris, à la réunion parlementaire sur la stratégie de Lisbonne et à la conférence interparlementaire sur le futur de l'Europe à Bruxelles. Une délégation officielle a participé à une visite de la commission des Affaires étrangères à Moscou. La conférence „Asia – Europe Parliamentary Partnership“ a eu lieu à Helsinki.
- Divers
102.394,88 €
- En 2006, une délégation luxembourgeoise a été en visite officielle en Slovaquie, la commission des Affaires étrangères a été en visite officielle à Skopje et à Moscou et des membres du Parlement luxembourgeois ont participé à des visites de coopération en Ethiopie. La Chambre des Députés a été représentée e.a. à la deuxième session de l'assemblée parlementaire Euro-Méditerranéenne (APEM) Bruxelles et à d'autres réunions de l'APEM à Rome, Bruxelles, Paris et Strasbourg, à la première conférence des Présidents des petits Etats d'Europe à Monaco, à une réunion de l'EPRI à Prague, à la conférence „Parliamentarians in the field – World Bank and Parliamentary Network on the World Bank“ au Rwanda. La commission des Affaires étrangères a visité un „Centre de rétention“ à Zurich et une délégation de la Chambre des Députés a visité un Centre de rétention à Genève. La Chambre a été représentée à la „Journée internationale des parlementaires“ à Berlin, au forum 2006 de l'OCDE à Paris, au 100^e anniversaire du Parlement finlandais à Helsinki, au deuxième congrès mondial des Femmes parlementaires à Sofia, à la journée parlementaire de la sécurité routière à Paris et à la 12^{ième} conférence COP12(MOP2 de l'ONU sur le changement du climat à Nairobi. Le Secrétaire général a participé à la réunion du Bureau ASGPF à Paris et le Vice-Président a représenté la Chambre des Députés lors de la commémoration de la Fête Nationale luxembourgeoise à Weilburg/Allemagne.
- 2) Participation à des congrès politiques (12.013)
12.533,89 €
- Dans sa réunion du 31 mai 2000, le Bureau de la Chambre des Députés a décidé d'inscrire un crédit au budget de la Chambre des Députés en faveur des groupes politiques pour la participation des députés à des congrès politiques.

3) Frais des Assemblées – Organisation de Conférences (art. 12.190) 124.942,71 €

Les frais de cet article budgétaire résultent principalement de l'organisation des réunions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie qui se sont déroulées à Luxembourg.

Les autres dépenses concernent des frais de fonctionnement du secrétariat des délégations luxembourgeoises auprès des institutions internationales (frais de téléphone et de journaux), des frais en relation avec des réunions, conférences et séminaires organisés par la Chambre des Députés à Luxembourg, comme par exemple des réunions de commissions du Conseil parlementaire interrégional et du Conseil Benelux.

– Conseil de l'Europe	434,79 €
– UEO	0,00 €
– APO	0,00 €
– Conseil parlementaire interrégional	507,91 €
– OSCE	0,00 €
– UIP	0,00 €
– Assemblée Parlementaire de la Francophonie	122.305,25 €
– Relations européennes	604,00 €
– Divers (e.a. BENELUX)	1.090,76 €

4) Relations internationales/Visites à Luxembourg (art. 12.302) 58.047,05 €

– Visites de délégations parlementaires étrangères	46.224,14 €
– Visites officielles à Luxembourg	1.809,00 €
– Divers	10.013,91 €

Il s'agit des dépenses d'accueil lors de visites de délégations parlementaires étrangères à Luxembourg (e.a. délégations: de la République Tchèque, de Malte, du Landtag de Rhénanie-Palatinat, du Koweït, de la Lituanie, de la Bulgarie, de la République Démocratique du Congo, de la Lettonie, de la Finlande, de la Slovénie, de l'Assemblée Nationale de France et de l'Etat de la Fédération de la Russie.).

5) Contribution au budget des assemblées internationales (art. 35.060) 131.929,99 €

Sous ce poste est portée en compte la contribution du Luxembourg aux frais de fonctionnement des assemblées parlementaires internationales suivantes:

– APO	3.239,00 €
– Conseil Benelux	80.429,19 €
– CPI	7.000,00 €
– UIP	19.267,10 €
– APF	9.951,70 €
– OSCE	12.043,00 €

Section C: GROUPES POLITIQUES 1.808.686,24 €

En exécution de l'article 16 du règlement de la Chambre des Députés et des décisions prises par le Bureau, les crédits énumérés ci-dessous ont été alloués aux groupes politiques pour assurer leur fonctionnement.

1) Crédits de fonctionnement (art. 33.000) 1.632.608,82 €

Groupe politique CSV	567.254,05 €
Groupe politique DP	283.627,23 €
Groupe politique LSAP	388.624,40 €
Groupe politique ADR puis sensibilité politique	156.732,91 €
Groupe politique Déi Gréng	222.850,02 €
Monsieur Jaerling	13.520,21 €

Par décision du Bureau de la Chambre des Députés, les crédits alloués aux groupes politiques sur base de la représentation proportionnelle sont fixés à 3.100 € – NI 100 – par député.

Au cours d'une session parlementaire, chaque groupe a en outre droit à 12.400 € – NI 100 – à titre de remboursement des frais de personnel.

Les crédits afférents ont progressé en fonction de l'évolution du nombre indice du coût de la vie.

A partir du 1er mai 2006, Monsieur Jaerling ne fait plus partie du groupe ADR et est inscrit comme député indépendant à la Chambre des Députés. En outre, le groupe ADR ne constitue plus de groupe politique à partir de cette date (4 députés au lieu de 5 députés).

2) Crédits: Acquisition de matériel informatique et achat de services informatiques (art. 33.001) 176.077,42 €

Groupe politique CSV	1.473,82 €
Groupe politique DP	49.500,84 €
Groupe politique LSAP	25.639,04 €
Groupe politique ADR puis sensibilité politique	43.197,00 €
Groupe politique Déi Gréng	49.600,00 €
Monsieur Jaerling	6.666,72 €

Sur base d'une décision du Bureau de la Chambre des Députés prise en date du 22 novembre 2001, il est remboursé à chaque groupe politique jusqu'à concurrence de 49.600 € et à la sensibilité politique jusqu'à concurrence de 10.000 € – par année civile et sur présentation de factures acquittées – les dépenses occasionnées pour l'acquisition de matériel informatique et pour l'achat de services informatiques.

Section D: PERSONNEL 5.412.137,59 €

En vertu de la loi du 21 août 2005 sur l'accord salarial dans la fonction publique, la valeur du point indiciaire pour les éléments pensionnables est fixée à 14,9730501 € – NI 652,16 de janvier à novembre – et à 15,3472845 € – NI 668,46 à partir du 1er décembre 2006 – tandis que pour les éléments de rémunération non pensionnables la valeur du point indiciaire est passée de 14,1780127 € – NI 652,16 au 1er janvier 2006 – à 14,5323761 € – NI 668,46 à partir du 1er décembre 2006. Suite à l'application des dispositions de la loi du 21 août 2005 et à l'engagement de personnel supplémentaire, les charges de personnel ont augmenté de 417.245,92 € par rapport à l'exercice 2005.

Les frais de personnel sont ventilés sur les postes de dépenses suivants:

1) Traitements des fonctionnaires (art. 11.001) 4.412.018,61 €

Le cadre des effectifs (56 fonctionnaires) comprend, outre les postes de secrétaire général et de secrétaire général adjoint, 13 emplois dans la carrière supérieure (dont un fonctionnaire est parti en retraite au cours de l'année), 30 dans la carrière moyenne et 11 dans la carrière inférieure dont un fonctionnaire a démissionné en 2006.

Cet article comprend les traitements proprement dits, les indemnités pour heures de travail supplémentaires, les allocations de repas ainsi que les charges sociales patronales afférentes.

La progression des dépenses de 2006 par rapport à celles de 2005 résulte:

- du relèvement suite à l'accord salarial de 0,8% de la valeur du point indiciaire au 1er janvier 2006 pour les éléments pensionnables et non pensionnables;
- de l'évolution du nombre indice moyen de 652,16 à 668,46;
- de l'octroi de 19 promotions, 3 nominations;
- de l'échéance de 31 biennales/annales et de 4 allongements;
- du recrutement d'un fonctionnaire de la carrière inférieure.

2) Indemnités des employés (permanents) (art. 11.010) 962.344,17 €

Sous ce poste sont comptabilisées les indemnités payées à une employée fonctionnarisée travaillant au service du compte rendu, à 10 employés privés travaillant pour le compte des services des relations publiques, de l'informatique, de la comptabilité, du secrétariat du Président, des commissions parlementaires, du compte rendu et de la gestion des connaissances (cette employée a changé de

régime en mois de décembre 2006). Un employé privé travaille en tant que représentant de la Chambre des Députés auprès des Institutions européennes à Bruxelles.

- | | |
|--|-------------|
| 3) Indemnités employés (temporaires) (art. 11.020) | 3.345,76 € |
| Il s'agit des indemnités payées aux étudiants engagés pendant les vacances scolaires. | |
| 4) Salaires des ouvriers (art. 11.030) | 4.510,82 € |
| Indemnités payées à la buffetière pour heures de travail prestées et les cotisations pour charges sociales patronales. | |
| 5) Frais de route et de séjour (art. 12.012) | 22.592,11 € |
| Remboursement des frais de route et de séjour aux fonctionnaires du Greffe à l'occasion de voyages de service effectués à l'étranger et à l'intérieur du pays. | |
| 6) Remboursement d'assurances autres que RC auto | 1.792,17 € |
| 7) Frais d'habillement (art. 12.250) | 5.533,95 € |
| Achat de costumes et d'habits pour les huissiers de salle. | |

Section E: ADMINISTRATION **5.130.519,83 €**

- | | |
|--|--------------|
| 1) Indemnités pour services de tiers | 30.262,50 € |
| 2) Frais d'exploitation des véhicules automoteurs (art. 12.020) | 47.394,84 € |
| Ce poste comprend l'assurance, le coût du carburant, les réparations et l'entretien des voitures de la Chambre des Députés. Par décision du Bureau du 28 novembre 2002, le crédit de 49.000 €, prévu pour la location de voitures, est réparti proportionnellement à la représentation des groupes politiques au sein de la Chambre des Députés. Ce crédit permet aux groupes politiques de recourir soit au leasing d'une voiture, soit de louer, le cas échéant, une voiture avec ou sans chauffeur dans la limite budgétaire leur impartie. | |
| 3) Frais de bureau (art. 12.040) | 232.069,96 € |
| Ce poste regroupe les dépenses concernant: | |
| – la fourniture d'articles et de matériel de bureau, y compris papier pour photocopieur: 29.743,26 € | |
| – la location, l'entretien et le nombre de photocopies de 13 photocopieurs (suspension d'un contrat de location en août 2006): 58.883,72 € | |
| – la location et l'entretien des autres machines de bureau: 191,72 € | |
| – les consommables bureautiques: 44.552,56 € | |
| – les frais d'impression et de reliure: 29.713,52 € | |
| – les frais de bibliothèque et de documentation: 60.448,81 € | |
| – les frais de gestion des comptes bancaires: 616,80 € | |
| – les frais administratifs divers: 7.919,56 € | |
| 4) Achat de services auprès des P. et T. (art. 12.050) | 183.103,04 € |
| Ici sont repris tous les frais concernant l'affranchissement de la correspondance de la Chambre des Députés ainsi que les frais relatifs aux communications téléphoniques et aux lignes de communication informatique. | |
| En détail, ce poste de dépenses comprend: | |
| – Frais postaux (21.621,49 €) – frais d'affranchissement; | |
| – Frais téléphoniques (5.938,77 €) – frais d'abonnement aux lignes téléphoniques, aux lignes transversales ainsi que les taxes des appels téléphoniques; | |
| – Frais lignes ISDN et ADSL pour députés (67.436,27 €); | |
| – Frais télex et télécopie (493,93 €) – frais des télécopieurs; | |

- Voies louées et lignes ISDN (81.409,41 €) – abonnements et communications téléphoniques pour assurer le lien entre les bâtiments de la Chambre des Députés et les locaux des groupes, pour garantir aux députés l'accès au système d'archivage et permettre la mise à jour du site archivage public délocalisé;
 - Divers (6.203,17 €) – concerne la prise à domicile.
- 5) Location + entretien des installations de télécommunications (art. 12.060) 64.460,93 €
Sont enregistrés sous ce poste les frais relatifs aux contrats de maintenance des télécopieurs, du central téléphonique, les dépenses pour réparations et interventions techniques (modifications aux équipements de télécommunications existants) et les frais de téléphones mobiles (abonnements et communications).
- 6) Location et entretien des équipements informatiques (art. 12.070) 1.356.596,52 €
Cet article regroupe les frais concernant:
- 12 loyers mensuels pour la location de câbles souterrains en fibre: 30.010,08 €
 - 12 loyers mensuels pour la location d'une paire de fibres optiques depuis chaque groupe politique à l'Hôtel de la Chambre: 7.973,07 €
 - 12 loyers mensuels pour la mise à disposition de 5 paires de fibres supplémentaires entre 6, rue du St. Esprit et l'Hôtel de la CHD: 19.253,60 €
 - frais d'installation pour les liaisons de fibres optiques entre les bâtiments CHD: 11.500,00 €
 - contrats de maintenance pour matériel informatique (hardware) et logiciels (software): 1.252.788,71 €
 - les frais pour réparation et pièces de rechange: 728,00 €
 - interventions techniques sur hardware et software: 27.017,61 €
 - divers: 7.325,45 €
- 7) Bâtiments: exploitation et entretien (art.12.080) 659.784,54 €
Sont comptabilisées sous ce poste les dépenses concernant:
- le nettoyage journalier (333.546,01 €) des bureaux occupés par les services de la Chambre des Députés, les groupes politiques et les députés
 - les factures (67.709,42 €) relatives à la consommation en électricité, gaz et eau
 - réparations et entretien (4.447,65 €)
 - assurances – bâtiments (5.855,73 €)
 - les contrats souscrits par la Chambre des Députés pour la surveillance des locaux hébergeant les équipements informatiques (232.724,32 €)
 - la quote-part de la Chambre dans le montant des charges communes concernant l'exploitation du parking Guillaume (2.554,40 €)
 - les autres menues charges en rapport avec l'entretien des immeubles (12.947,01 €)
- 8) Loyers immeubles/Charges locatives accessoires (art. 12.101) 154.239,37 €
Il s'agit des frais exposés pour:
- location des emplacements aux parkings: place Guillaume, place du Théâtre, place du St-Esprit, Rocade, rue du St-Esprit et rue de l'Eau: 102.123,42 €
 - charges locatives accessoires (immeubles rue du Curé, rue du Rost, rue Notre-Dame et rue de l'Eau): 50.568,55 €
 - divers: 1.547,40 €
- 9) Frais d'experts et d'études (art. 12.120) 46.381,93 €
Ce poste couvre les honoraires (9.184,00 €) du réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels de 2006 ainsi que:
- les honoraires du réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels 2006 de la Cour des Comptes: 9.184,00 €

- les frais pour la mise à disposition d’interprètes et de traducteurs: 16.358,33 €
 - les frais de consultation (e.a. statut des fonctionnaires et informatique): 11.655,60 €
- 10) Frais de publication (12.130) 80.045,98 €
 Sous ce poste sont comptabilisés les frais concernant la réalisation du Livre „Les maisons Rischard et Printz“.
- 11) Frais de publicité et d’information (art. 12.140) 28.317,71 €
 Edition de diverses brochures.
- 12) Acquisition et entretien/équipements spéciaux (art. 12.170) 155.866,93 €
- Frais de fonctionnement buvette: 5.644,52 €
 - Contrat d’entretien „Omnium“ couvrant l’installation audiovisuelle de la Chambre des Députés – partie vidéo et audio et frais de dépannage du système de vote et de messagerie électroniques: 149.665,60 €
 - Divers (e. a. frais audiovisuel et de traduction des réunions d’information sur la convention européenne): 556,81 €
- 13) Frais de restauration (art. 12.210) 37.563,06 €
 Imputation sur ce poste des dépenses pour boissons et collations lors des séances publiques et réunions de commissions.
- 14) Frais de représentation (art. 12.303) 42.516,48 €
 Dépenses relatives aux obligations et charges de la Chambre des Députés
- 15) Système d’archivage électronique (art. 12.304) 13.958,00 €
 Extension et la mise à jour du système d’archivage et de recherche documentaire „knowledge management“
- 16) Achats de biens et de services spécifiques (art. 12.305) 687.914,63 €
 Ce poste comprend les frais relatifs à la retransmission télévisée des séances publiques (démarrage du programme le 4 décembre 2001):
- la plateforme de diffusion numérique, la sécurisation de la ligne analogique entre la Chambre et le fournisseur ainsi que la liaison de contribution entre le fournisseur et la société de satellites située à Betzdorf, l’équipement de réception numérique afin de pouvoir injecter les programmes de la chaîne parlementaire dans les réseaux des cablo-opérateurs au Luxembourg, la distribution du programme Chamber TV;
 - la mise à disposition d’un ingénieur polyvalent audio-vidéo lors des retransmissions des séances publiques;
 - les frais de maquillage pour l’émission „Chamber aktuell“.
- Total des frais concernant la chaîne télévisée Chamber TV: 491.643,05 €
 Sont également comptabilisés sous ce poste les frais relatifs au renforcement du système de sécurité informatique de la Chambre des Députés: 196.271,58 €
- 17) Déménagement (12.306) 353.655,58 €
 Il s’agit des dépenses concernant le déménagement des services du Greffe (rue du St-Esprit vers le nouveau bâtiment Printz et Rischard) ainsi que des frais d’aménagement du bâtiment 9, rue du St-Esprit suite au déménagement du groupe DP (40, rue du Curé vers 9, rue du St-Esprit).
- 18) Expédition électronique (art. 12.307) 0,00 €
- 19) Site Internet (12.308) 232.548,75 €
- Frais d’abonnement des sites Internet: 80,00 €

– Contrat annuel de maintenance Site Internet/Prestations de services: 28.507,75 €	
– Location ligne d'accès Internet 8 MB/s (ligne qui permet l'accès à l'Internet aux députés, aux groupes politiques et au personnel de la Chambre des Députés) et ligne backup 2 MB/s: 203.961,00 €	
20) Acquisition de véhicules automoteurs (74.000)	0,00 €
21) Acquisition machines de bureau (74.010)	1.017,19 €
Acquisition d'une machine à relier avec consommables	
22) Acquisition d'installations de télécommunications (art. 74.020)	39.540,45 €
– Acquisition d'un système de communication HiPath 3550 et upgrade des PBX pour le central téléphonique: 33.217,75 €	
– Acquisition fax + frais d'installation: 6.322,70 €	
23) Acquisition d'équipements spéciaux (art. 74.040)	25.178,05 €
– Acquisition d'un appareil photo + accessoires: 291,99 €	
– Acquisition de casques à 2 écouteurs et remplacement de 200 accus: 4.436,76 €	
– Acquisition d'un ensemble de caméra de reportage avec accessoires: 20.449,30 €	
24) Acquisition d'équipements informatiques (art. 74.050)	439.966,77 €
Acquisitions informatiques diverses, à savoir:	
e.a. pour l'évolution de l'infrastructure de l'application vote électronique et de l'installation multimédia, mise à jour de la hardware du courrier électronique, upgrade LAN des serveurs, acquisition de 2 „notebook“, acquisition de 5 ordinateurs personnels, 5 écrans, 1 imprimante couleur, 8 lecteurs de DVD et 2 disques durs de 200 GB, 2 serveurs de sécurité ProxySG 400-1 et accessoires, 3 serveurs Intel et accessoires, kits maintenance pour imprimante, 6 SDRAM (mémoire vive), mémoire vive pour serveurs (Drive module-4pack), cisco router-réseau, armoires à clavier, écran et rack, disques durs HD Hitachi, disques durs HD IBM.	
25) Acquisition de logiciels (art. 74.060)	197.559,24 €
Acquisition de divers logiciels, à savoir: e.a. licences mensuelles pour le logiciel „lexisnexis“, Larousse et Agence Europe, software SMARTnet, renouvellement des licences „F-Secure anti-virus for windows 5 servers, for workstations 101-200 user, for windows 10 servers“, „Spam“, „Neatsuite“, diverses autres licences, acquisition d'une licence „Oem MS Windows XP pro english“, ajouts au programme „indemnités parlementaires“, développement d'une interface logicielle pour l'alimentation d'information sur les écrans d'affichage, évolution software du système „vote électronique et multimédia“, réalisation d'une application de gestion des motions, interpellations, débats, questions orales et urgentes, licence word pour la mise à disposition du logiciel word sur les „thin clients“ de la salle plénière dans le cadre du projet vote électronique.	
26) Acquisition d'oeuvres d'art (art. 74.070)	0,00 €
27) Acquisition de mobilier de bureau (art. 74.080)	19.529,38 €
Il s'agit e.a. de l'acquisition de mobilier pour l'aménagement des bureaux de la Chambre des Députés.	
28) Frais d'exercices antérieurs (art. 12.040, 12.070)	1.048,00 €
Section F: COMPTE RENDU	1.214.460,08 €
1) Frais de distribution du compte rendu (art. 12.051)	240.439,48 €
Frais relatifs à la distribution du compte rendu et du rapport d'activité de la session 2005-2006 (environ 100 abonnés) sur base d'une liste d'adresses.	
En 2006, ce poste comprend également les frais pour l'envoi des comptes rendus reliés (239.641,39 €).	

Notons qu'à partir de la session 2002-2003 (octobre 2002), la majeure partie des frais de distribution du compte rendu sont comptabilisés sous le poste „Frais de publication du compte rendu“, ces frais étant facturés par les imprimeries ensemble avec les frais d'édition et d'impression.

Les frais de distribution comptabilisés sous ce poste sont liés aux exemplaires du compte rendu dont la diffusion est assurée par les P. et T.

2) Frais de publication du compte rendu (art. 12.131) 974.020,60 €

A partir de la session 2002-2003, notamment à partir des séances publiques du mois d'octobre 2002, l'édition et la distribution du compte rendu officiel de la Chambre des Députés se présentent sous une nouvelle forme, c.-à-d., l'édition est assurée par quatre imprimeries et la distribution se fait en supplément dans quatre quotidiens. La saisie des discours des séances publiques est garantie par une agence de communication.

En 2006, la dépense pour l'impression de 16 numéros du compte rendu distribué s'élève à 925.260,64 €. Elle constitue la publication in extenso des débats de la Chambre des Députés sur 623 pages imprimées pour les débats en séances publiques et 12 pages imprimées pour le rapport du Médiateur, l'impression de 188 pages jaunes (questions au gouvernement) et de 70 pages vertes (754.469,24 €), les frais de stockage du compte rendu (2.070,00 €), les commissions d'agence (114.657,91 €) ainsi que les frais d'impression et les commissions d'agence du rapport d'activité de la session 2005-2006 (54.063,49 €).

Cet article budgétaire englobe en outre les travaux de façonnage et de reliure des comptes rendus des sessions 2002-2003 et 2003-2004 respectivement la session extraordinaire 2004 (48.759,96 €).

*

VI. – CONCLUSIONS

Après examen des comptes de l'exercice 2006, la Commission des Comptes les approuve et adopte le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

A relever encore le rapport du réviseur d'entreprises du 2 juin 2008, ci-annexé.

„Nous avons contrôlé les comptes annuels ci-joints de la Chambre des Députés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006. Les comptes annuels relèvent de la responsabilité du Bureau de la Chambre des Députés. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Bureau de la Chambre des Députés pour l'arrêté des comptes annuels, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg au 31 décembre 2006, ainsi que des résultats de l'exercice se terminant à cette date.“

Luxembourg, le 2 juin 2008

Deloitte S.A.
Réviseurs d'Entreprises
 (s.) Georges KIOES

*

VII. – RESOLUTION

Finalemment la Commission des Comptes déclare qu'en exécution du mandat lui conféré par l'article 164 du règlement de la Chambre des Députés, elle a examiné les comptes de la Chambre pour l'exercice 2006.

Elle certifie la régularité de la comptabilité et des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2006.

En conséquence, elle propose à la Chambre d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés dans le présent rapport et de voter la résolution suivante:

„La Chambre des Députés,

vu le rapport de sa Commission des Comptes,

approuve les comptes de l'exercice 2006 et

prie son Président de transmettre la présente résolution et le rapport de la Commission des Comptes à la Cour des Comptes pour y être enregistrés.“

Luxembourg, le 11.2.2009

Le Président-Rapporteur,
Camille GIRA

